

Communiqué de presse pour diffusion le 18 avril à 8 h
Code de diffusion CNW 01 + HEBDOS

Services de répit pour les personnes proches aidantes

Un rehaussement de l'aide financière octroyée aux maisons Gilles-Carle

Québec, le 18 avril 2024 – Afin d'améliorer l'offre de répit aux personnes proches aidantes (PPA), la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé, Sonia Bélanger, annonce un rehaussement de plus de 1,6 million \$ du financement aux maisons Gilles-Carle. Le soutien financier récurrent sera rehaussé de près de 30 000 \$ par place, lui qui est actuellement établi à 50 000 \$.

Les maisons Gilles-Carle sont des lieux adaptés pour offrir du répit et de l'hébergement temporaire aux personnes en perte d'autonomie, sans égard à leur condition de santé. Au Québec, on en compte neuf, dans huit régions, ce qui représente plus de 55 places disponibles. L'augmentation de l'offre de répit s'inscrit dans les orientations du plan d'action pour les personnes proches aidantes.

En 2019, le réseau des maisons Gilles-Carle a été développé avec le soutien financier du gouvernement. Des ajustements sur le soutien et l'accompagnement offert étaient nécessaires afin de permettre de consolider le réseau existant et de créer des conditions gagnantes pour l'ouverture de nouvelles maisons.

Une analyse approfondie du modèle de ces maisons de répit a été réalisée par des experts indépendants, à la demande du gouvernement. Voici les changements qui seront mis en place, en plus du financement supplémentaire :

- Abolition du seuil d'occupation obligatoire afin de s'adapter à la réalité particulière du répit;
- Indexation annuelle du financement par lit;
- Standardisation des pratiques dans chaque région;
- Renforcement du partenariat entre les établissements de santé et de services sociaux et les maisons.

Citations :

« Notre gouvernement a bien entendu les préoccupations des maisons Gilles-Carle et nous répondons présents pour soutenir l'offre de répit au Québec. Ces maisons soutiennent à la fois

les personnes proches aidantes et les personnes aidées, dans un environnement chaleureux, sécuritaire et profondément humain. L'amélioration de la qualité de vie des personnes proches aidantes est une priorité. Leur engagement est fondé sur la bienveillance et la compassion, et nous devons tout faire pour pouvoir, à notre tour, mieux les soutenir. »

Sonia Bélanger, ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé

« La décision du gouvernement de rehausser le financement des maisons Gilles-Carle constitue un acte social d'envergure et d'exception qui aura des répercussions sur l'ensemble du Québec. Et des rebondissements à l'échelle internationale comme un modèle unique. C'est Gilles Carle lui-même, alité et qui, voyant la détresse des personnes proches aidantes de ne pouvoir prendre du repos, a conçu un tel modèle. Par ce geste, il s'agit d'un testament transmis à tout le Québec. »

Chloé Sainte-Marie, porte-parole, Fondation Maisons Gilles-Carle

Faits saillants :

- Rappelons que le Québec s'est doté d'une [Politique nationale pour les personnes proches aidantes](#) et d'un [Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026](#), qui en découle. Au Québec, il existe également une loi qui encadre la proche aidance, soit la *Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes*.

– 30 –

Renseignements :

Léa Fortin
Attachée de presse
Cabinet de la ministre responsable des Aînés
et ministre déléguée à la Santé
438 821-6755